LES ORGUES DE L'EGLISE REFORMEE DU HAVRE

Contrairement à l'opinion de Luther, Calvin fut catégorique, "il rejeta l'orgue hors de l'Eglise"(1) Il n'y eut donc pas d'orgues dans les temples réformés français jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes (18 oct.1685). Interdit, le culte réformé ne devait être officiellement reconnu qu'avec les Articles organiques (1802). Mais la musique d'orgue ne s'imposa pas tout de suite, si ce n'est pour accompagner les chants de l'assemblée. "Il est en effet des protestants qui, pour rester fidèles à un passé glorieux certes, mais heureusement dépassé dans ce domaine, voudraient voir le rôle de l'instrument se réduire à couvrir les bruits de l'assemblée et à conduire ses chants."(1) Dans cette optique, il n'était pas nécessaire d'avoir dans les temples des instruments répondant à un autre but, encore moins des instruments de concerts.

Il n'y eut donc pas d'orgues dans les "prêches" où les Réformés havrais se rendaient sous l'Ancien régime que ce soit à Turretot, à Sénitot-Bévilliers ou à Sanvic. Il n'y en eut pas davantage dans les différentes maisons où se réunit la communauté encore modeste qui se reconstitue officiellement en 1802. Mais une vingtaine d'années plus tard, celle-ci a pris de l'extension, la maison de François Eichoff se révèle trop petite et ne présentant pas "la dignité convenable à un édifice consacré au culte." On évalue alors la population protestante à 800 personnes dont 300 Anglais et Américains. En décembre 1824, est ouvert un temple rue du Marais, commun aux Réformés et aux Anglicans.(2)

UN PREMIER ORGUE EN 1827

C'est en décembre 1826 que les souscripteurs réunis en assem bléegénérale demandent qu'un orgue soit acheté pour le temple. Dès le 9 janvier 1827, on apprend qu'il en a été trouvé un à Versailles, valant 5000 F et qui pourrait être obtenu à moitié prix. Il sera finalement acheté pour 2300 F, emballage compris, en mars. Toutefois ce n'est qu'en juin qu'il est question de construire une tribune, sur toute la largeur du temple et supportée par deux piliers, pour la somme de 657,75 F. Le consistoire anglais, tout d'abord d'accord pour supporter la moitié des frais d'achat de l'instrument, propose un mois plus tard un versement annuel égal à 15% de la moitié du coût, puis en septembre de 10% sur 1500 Francs.

En mai 1828, M.Schroeder, facteur, remet l'orgue en état pour 150 F. En septembre 1833, on signale des défauts et l'on décide d'envoyer quelqu'un examiner un orgue qui est à vendre à Londres. On demande alors au pasteur de Montivilliers si son église voudrait acheter l'orgue; puis on se tourne vers la "chapelle évangélique" qui semble tou tefois effrayée par les réparations à faire. Un an après, "notre vieil orgue est toujours au magasin de M. Delaroche." Ce n'est qu'en mars 1837 que l'on apprend qu'il a été vendu 300 F.

LE DEUXIEME INSTRUMENT DU TEMPLE DE LA RUE CHARLES X (3)

L'orgue acheté en Angleterre avait coûté 3265,50 F, Réformés et Anglicans en ayant cette fois payé chacun la moitié. Quand a-t-il été acheté ? il semble difficile de le préciser. C'est à la séance du consistoire du 25 septembre 1833 qu'on décide d'aller à Londres et c'est à celle du 2 février 1835 que le prix d'achat est indiqué.

En février 1835, on apprend que l'organiste M.Lebourgeois a proposé de "compléter l'instrument en y joignant un jeu d'ange (sic) pour lequel il y a une place réservée dans la caisse." Mairs le trésorier du consistoire invite à remettre cette dépense à plus tard. Un an se passe et on propose d'employer le prix de vente de l'ancien orgue pour ajouter un jeu de hautbois. On décide encore d'attendre mais cette fois pour que la question de l'organiste soit réglée.

En effet, un différend est apparu avec M.Lebourgeois accusé de négligence dans l'entretien de l'orgue, car s'il le touche, il est aussi facteur chargé de l'entretien. D'une part on produit une quittance de M.Lebourgeois constatant qu'à Pâques 1835, l'orgue était en parfait état à la suite d'un relevage ayant couté 195,25 F, et d'autre part un procès-verbal du 27 octobre 1837 de M.Meunier organiste et de M.Maillard facteur, constatant le très mauvais état de l'instrument et remettant un devis de 860 F pour réparations urgentes. Une lettre adressée le 27 décembre au consistoire anglican contient ces pièces ainsi qu'un devis pour augmentation se montant à 500 F. "Nous vous ferons cet envoi pour, Messieurs, que vous puissiez vous convaincre que M.Lebourgeois a pris des engagements qu'il n'a pas remplis et que nous ayant trompé une première fois, nous ne pouvons plus longtemps lui confier nos orgues. Nous vous épargnons le récit des difficultés que nous avons eu avec lui et qui nous ont obligé de le faire sommer par huissier de faire procéder contradictoirement à l'examen de l'orgue." La lettre indique que le consistoire réformé a voté la dépense pour la réparation et décidé de prendre des arrangements avec M.Maillard pour l'entretien de l'orgue et "à nous entendre avec vous, Messieurs, pour chercher en remplacement de M.Lebourgeois un organiste qui puisse toucher l'orgue pour vous et pour nous. Il est en effet du plus grand intérêt qu'un seul artiste soit appelé à se servir de l'orgue et que cet artiste ne soit pas M.Lebourgeois qui, indépendamment des torts qu'il a eus envers nous, est d'une incapacité notoire comme facteur."

La réponse est positive en ce qui concerne les travaux de réparations et d'augmentation à supporter par moitié. Cependant, dans la séance du consistoire réformé du 7 mars 1838, on apprend que les Anglais refusent de se séparer de M.Lebourgeois. On décide que les travaux seront faits et que le buffet sera fermé à clef! Les travaux se font et le pasteur Poulain a loué un piano pendant le temps que l'orgue sera démonté. En décembre 1838, une gratification de 100 F est votée pour M.Maillard qui a accompli son devis et même au-delà. Mais comment le conflit s'est-il réglé avec les Anglais?

Il n'est plus question, dans les registres du consistoire, ni de l'orgue ni de l'organiste jusqu'en 1849. On trouve alors un devis du 15 octobre 1849 d'E.Maillard "pour la reconstruction de l'orgue du temple de la rue du Marais en se servant de l'ancien orgue comme matériaux." C'est que l'on s'apprête à quitter ce temple. Mais comme les Anglais y restent seuls, ils désirent conserver l'orgue en rachetant la part des Réformés.

NOUVEAU TEMPLE, NOUVEL ORGUE

La population protestante croit, comme la population de la ville, alors en plein essor économique, en plein "boom". Le conseil des Anciens l'estime en 1849 à plus de 2000, plus la population flottante que constituent les émigrants en instance d'embarquement. Le temple est trop petit, le manque d'air entraine de graves inconvénients. Il est urgent de trouver un autre local. Frédéric de Coninck s'est rendu acquéreur de l'ancienne salle de bals et de concerts pour la rétrocéder à une société dite du Temple. Ayant une superficie de plus du double et pouvant contenir 1100 places, le nouveau temple, situé place du Commerce (4), est inauguré le 17 mars 1850.

On a vu que ,les Anglais ayant désiré conserver l'orgue du temple dont ils restaient les seuls occupants, il n'avait pu être donné suite au devis d'E.Maillard pour construire un orgue pour le nouveau temple à partir de matériaux de l'ancien instrument.(5)

Le consistoire, en sa séance du 20 janvier 1850, décide de chercher à acheter un orgue neuf, de s'adresser à Paris et d'en confier le soin à M.OEchner. Le 5 février, le consistoire accepte la proposition de M.OEchner et donne son accord pour un orgue neuf du facteur Cavaillé-Coll, pour le prix de 4000 F. Il s'agit d'un "orgue d'accompagnement" pour lequel Cavaillé-Coll écrivait le 2 février à M.OEchner: "Vous avez pu vous convaincre vous-même, Monsieur, de l'effet des jeux qui entrent dans la composition de cet instrument par l'essai que vous en avez fait dans nos magasins." Un délai de deux mois était prévu. La composition de l'orgue était la suivante:

flûte de 8 pieds,	basses en bois,	dessus en étain,	de 54 tuyaux
bourdon de 8 pieds,	"	"	de 54 tuyaux
prestant de 4 pieds,	"	"	de 54 tuyaux
doublette de 2 pieds	"	"	de 54 tuyaux
basson de 8 pieds, en étain			de 24 tuyaux
hautbois de 8 pieds, en étain			de 30 tuyaux

Et le descriptif de la partie mécanique : soufflerie composée d'un réservoir à cadre avec pompe nouveau système et mise en jeu au moyen d'un levier qu'en enfant peut faire mouvoir. Le sommier, établi en chêne, de 54 gravures et de 6 registres pour reçevoir les 6 jeux désignés. Le mécanisme général de l'orgue sera établi avec soin et ajusté avec précision. Le clavier à main sera plaqué d'ivoire, des dièzes en ébène, le clavier de pédale, forme allemande, sera en chêne. Le buffet d'une architecture simple est en sapin peint et vernis d'un ton vieux chêne et les dimensions: 3 m 50 de haut, 2 m 30 de largeur et 1 m 20 de profondeur.

Sur le devis est inscrit au crayon: demander à M.Cavaillé-Coll que l'orgue nous soit fourni pour 4000 F, mis en place dans le temple, qu'il soit installé pour le 10 mars et disposé de telle sorte qu'on puisse sans difficulté y faire plus tard des augmentations si on le jugeait nécessaire. Enfin que l'organiste puisse être placé devant le buffet et le souffleur derrière.

Cavaillé-Coll répond le 12 février à M.OEchner qui sert d'intermédiaire avec le consistoire, qu'il accepte ce qui est demandé, à l'exception des augmentations possibles, précisant que "les additions faites après coup se font toujours moins bien que lorsqu'en même temps on dispose l'ensemble d'un instrument." Il ajoute qu'il serait préférable de prendre un instrument plus complet. Il accepte le paiement après la livraison, mais désire un acompte de 1000 F. Enfin il demande l'adresse de l'architecte afin de lui donner les renseignements pour la tribune.

Le 2 mars, Cavaillé-Coll écrit à M.Kestner, trésorier du consistoire, "Nous remettons aujourd'hui au roulage des Messageries nationales neuf colis (...) pesant ensemble 908 Kg 500 et renfermant l'orgue." Il précise que les colis doivent arriver en gare le 6 et "le même jour, un de nos ouvriers, M.Kieffer, revenant de Bretagne arrivera au Havre par le bateau à vapeur de Caen", il présidera à l'enlèvement des marchandises à la gare pour les conduire au temple. En P.S. "nous pensons que le plancher de la tribune sera prêt pour le 7, afin que nous puissions y monter l'instrument."

Le délai dut être respecté, car nous apprenons par une lettre de Cavaillé-Coll écrite à Paris le jour même de l'inauguration du temple, le 17 mars 1850, que la commission du consistoire a trouvé l'instrument "insuffisant eu égard aux proportions de la salle et au nombre des chanteurs qu'il doit accompagner." Il propose de le remplacer par un orgue de 8 jeux à 2 claviers (montre de 8, bourdon de 8 gambe de 8, gambe de 4 - prestant de 4, quinte de 3, doublette de 2, basson de 8), pour 7000 F. "Nous osons espérer, Messieurs, que cette nouvelle proposition sera de nature à être acceptée par le consistoire et que nous éviterons ainsi des difficultés dont la cause ne peut nullement nous être attribuée."

Mais le consistoire ne l'entend pas ainsi et le Président s'en explique à MM.A.Cavaillé-Coll père et fils par lettre du 23 avril 1850:"Le consistoire pense que vous n'avez pas rempli certaines conditions importantes de votre marché que je vais vous indiquer: 1° l'orgue qui devait être relatif au vaisseau de la nouvelle église réformée du Havre dont vous avez les plans et qui devait répondre à tous les besoins de notre service n'est pas, vous l'avez reconnu vous même, assez puissant. 2° l'orgue devait être neuf et construit spécialement pour l'Eglise du Havre. Au lieu de cela, celui que vous avez envoyé n'est pas neuf. Il existe depuis plusieurs années et a même servi hors de vos magasins. 3° les dimensions du buffet fixées au devis devaient être de : largeur 2 m 30, profondeur 1 m 20, tandis qu'elles sont réduites à 2 m et 0 m 95." Bien qu'en droit de ne pas accepter l'orgue, même si le buffet était remplacé, le consistoire propose cependant une transaction qui "consisteà vous demander de remplacer les jeux actuels de basson et de hautbois par un jeu de montre . Les jeux de basson et de hautbois nous sont le moins utiles et le consistoire espère que leur remplacement par des jeux pouvant accompagner le chant des psaumes et des cantiques augmentera assez la puissance de l'orgue pour qu'on puisse à la rigueur s'en contenter." Ce changement serait au frais de Cavaillé-Coll ainsi que le remplacement du buffet; en outre l'orgue serait "retourné de manière à placer l'organiste contre le mur et on disposerait le levier de la soufflerie pour que le souffleur se trouve aussi derrière l'orgue à côté de l'organiste."Quant àla proposition de fournir un orgue de 8 jeux à la place, le consistoire estime qu'elle est faite sans esprit de transaction, comme si le marché avait été rempli. De plus, il n'a pas les moyens nécessaires".

Dès le 24, Cavaillé-Coll accepte les propositions, à l'exception du remplacement du buffet "en harmonie avec l'architecture de la salle." Mais le consistoire ne répond pas, car le 5 juin, Cavaillé Coll rappelle l'affaire: "depuis bientôt trois mois que cet orgue est posé et livré le consistoire aura sans doute eu le temps de l'essayer et de l'éprouver."Puis le 22 juin, Cavaillé-Coll écrit au Président du consistoire qu'il a reçu de Lemaitre, architecte, le plan du nouveau buffet d'orgue que vous avez approuvé", en demandant de le chiffrer. Le projet comporte de nombreux tuyaux en étain, nécessite le démontage de l'orgue et le remontage sur la nouvelle tribune, aussi le supplément est il chiffré à 2025 F. Le facteur offre de faire le travail pour 1000 Francs. Et si le consistoire n'acceptait pas, "nous venons lui offrir amiablement de lui abandonner une somme de 500 F sur le prix convenu par le premier marché."

Le consistoire va accepter, mais il estime que l'ancien buffet doit lui rester! Cavaillé-Coll en a tenu compte dans sa proposition et l'ancien buffet, comme les jeux de basson et de hautbois lui appartiendront. En compensation, "nous proposons de prendre à notre charge les fournitures et la préparation des bois nécessaires pour reçevoir les ornements en carton pierre ainsi que la dépense de la pose de ces mêmes ornements" qui figuraient sur le dessin de Lemaitre et que Cavaillé-Coll n'avait pas pris en compte dans son devis. "Le prix d'achat de ces ornements et la peinture du buffet resteraient à la charge du consistoire." Il ajoute que les travaux pourraient être achevés pour la fin du mois d'août.

L'accord a du être conclu, car on trouve un bon des messageries nationales de Paris, du 22 aout 1850, pour deux colis de 690 Kgs. Michel et Chatel ont éxécuté les travaux de menuiserie pour la tribune, son escalier avec "courbe en chêne, limon en sapin", entourage de l'orgue, plafond de bois au-dessus du buffet (8 mètres de planches) et le banc de sapin pour l'organisse (sic).

Une souscription fut ouverte pour l'orgue. On y trouve les noms de Winslow, OEchsner, Méquillet, Kestner, Frédéric de Coninck, Langer, Martin, Foerster, Edw. Barlow, Alf. Barlow, Chatoney, Latham, Labouchère, H.Monod et Ed.Monod, pour un total de 195 F.

Il ne va plus être question de l'orgue pendant une dizaine d'années, jusqu'à la construction d'un nouveau temple.

Philippe Manneville

NOTES

(1) GIROD (Marie-Louise) L'orgue et le protestantisme, in Protestantisme et musique Edit "Je Sers", Paris (1950), p 113

(2) MANNEVILLE (Philippe) Centenaire du temple du Havre, in Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, CIXe année, Juill.-Sept.1963, p 126-129

(3) La rue du Marais a pris le nom de Charles X, par arrêté du 14 février 1825. En 1830, elle deviendra rue d'Orléans.(Ch.Vesque: Histoire des rues du Havre, p 554)

(4) Elle deviendra Place Jules Ferry. La salle de bals avait été édifiée en 1831. (Ch.Vesque, op.cit. p 550)

(5) Nous donnons ici le projet d'E.Maillard, du 15 octobre 1849 :

Faire un grand sommier de 4 octaves ½ d'étendue pour reçevoir 6 jeux:

1 bourdon 16 p, dont 24 basses en bois & 30 tuyaux en étain dans le dessus. Jeu neuf	54 tuyaux
1 bourdon 8 p. dont 18 tuyaux en bois & 36 en étain, neufs	54 tuyaux
1 flûte 8 p. les basses en bois & les dessus en étoffe (mélange étain et plomb), jeu ancien	54 tuyaux
1 prestant, basses en bois, dessus en étoffe; jeu ancien	54 tuyaux
1 doublette en étoffe; jeu ancien	54 tuyaux
soit pour le 1er clavier	324 tuyaux

Récit

Faire un sommier de récit de 2 octaves ½ d'étendue pour reçevoir 4 jeux:

1 dessus de bourdon 8 p, jeu neuf	30 tuyaux
1 flûte de 8 p, jeu neuf	30 tuyaux
1 doublette, jeu neuf	30 tuyaux
1 cor anglais, unisson de 16 p, jeu à anches libres et nouveau	30 tuyaux
Total	444 tuyaux

Grand soufflet à double pompe et réservoir, vent abondant et régulier. Nouveau système. Tout le mécanisme à neuf.
Boite de récit avec jalousie expressive.
Clavier de pédale allemand.
Hausser le buffet et lui donner plus de profondeur pour contenir les nouveaux sommiers, soufflets et les jeux.
Dans cette combinaison, on ferait servir le buffet, les claviers et 3 jeux et ½, c'est à dire 180 tuyaux. Tous les autres seraient neufs.
Coût 3000 F et si l'on ne se servait pas de l'ancien orgue, 4000 F.
"Cet orgue ainsi reconstruit serait plus fort que celui que l'on vous propose pour 6000 F et je vous donnerais dix ans de garantie."

Robert Davy

LES GRANDES ORGUES DE L'ABBATIALE ST. ETIENNE DE CAEN

Historique, étude technique détaillée et mesures de l'un des derniers grands chefs-d'œuvre du maître-facteur du 19ème siècle Aristide Cavaillé-Coll.
Volume relié format 24 x 32 illustré de 70 planches dont 30 photographies noir et blanc et 40 plans cotés pleine page.

Edition par Christoph Glatter-Götz
A-6858 Schwarzach / Autriche

La monographie de M. Robert Davy sur l'orgue de Saint Etienne de Caen est en tous points admirable. Il n'existe pas, à ma connaissance, de travail qui, dans le domaine de la monographie organistique, ait été mené à bien avec une telle compétence et parachevé avec un tel soin.

Il livre au lecteur tous les labyrinthes techniques de l'instrument, en révèle l'exceptionnelle qualité en même temps qu'il donne la mesure précise du génie de Cavaillé-Coll.

On souhaiterait que tous les chefs-d'oeuvre de la facture d'orgue fussent l'objet d'une telle étude et que celle-ci fût mise entre les mains de tous les facteurs actuels, de tous les organistes et de tous les amateurs qui ne manqueraient pas d'en tirer un grand exemple.

Prouesse tehnique et vérité de l'oeuvre d'art, telles sont les vertus si rarement conciliées dans un même ouvrage.

Jean Guillou